



## Refus cpam mi temps thérapeutique

Par **mino\_640**, le **26/04/2012** à **23:24**

Bonjour,

j'ai besoin d'aide.

J'ai été arrêté en septembre dernier suite à une hernie discale et des douleurs osseuses. Après un premier traitement, mon médecin m'a prescrit une reprise en mi temps thérapeutique le 24 décembre 2011. Cependant, ca s'est révélé être trop tôt, puisque j'ai fait un rechute le 22 février 2012. On me pose un corset que je porte depuis cette date.

Cependant, étant très active, je ne supporte plus de ne pas travailler, ni d'être à la maison.

Avec l'accord de mon médecin traitant, de la médecine du travail et du rhumato, on m'autorise à reprendre une nouvelle un mi temps thérapeutisue le 8 avril dernier.

AUjourd'hui je recoit un courrier de la sécu qui refuse ce mi temps, pour raison de texte administratif. Je demande à voir leur médecin conseil, on me répond que ca ne changera rien, que c'est purement un texte administratif. Seulement, on me prévient presque 3 semaines après ma reprise et ne veule pas me donner d'indemnit"s journalières. Je dois faire un recours, et la sécu me répond que ca risque de ne rien donner.

Je suis perdue: apparemment, rien n'encourage les gens de travailler.

QUelqu'un peut m'aider.

JE vous remercie, en espérant avoir été clair dans mon parcours.

Par **medleg44**, le **06/05/2012** à **07:36**

Bonjour,

Une reprise à mi-temps thérapeutique doit être autorisée par la Sécurité Sociale.

Vous avez fait une erreur en reprenant sans cet accord.

Tentez un recours. Vous n'avez rien à perdre.

Cordialement.  
medleg44